

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

Commune de Boulieu-lès-Annonay

**Séance du 13 janvier 2021**

L'an deux mille vingt et un et le 13 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien BAYLE, Maire.

**Présents** : Rémi CACHAT, Agnès De RETZ, Christelle ETIENNE, Cécile GRANGER, David JURDIC, Viviane LASCOMBE, Jean-Marc LOTHEAL, Pamela LUCA, Laurence MOLARD, Eric MONTIBELLER, Marlène POULENARD, Christophe REY, Martine ROUMEZY, Olivier ROUSSAT, Benjamin SERVE, Cindy VIALETTE

**Absents** :

Thierry MAISONNIAL (pouvoir Cécile GRANGER)

Mikaël DUBICKI (pouvoir Damien BAYLE)

Madame Laurence MOLARD est nommée Secrétaire de séance.

Il est dénombré 17 conseillers présents en début de séance, (2 pouvoirs) la condition de quorum étant ainsi remplie, le Conseil Municipal peut délibérer.

### **ORDRE DU JOUR**

- I - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 02 décembre 2020
- II - Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable Exercice 2019 par le Syndicat des eaux des cantons d'Annonay et de Serrières. (Délibération n°1)
- III - Motion contre la fermeture de la maison du don du sang du bassin annonéen (Délibération n°2)
- IV - Projet vidéo protection, ajout de 3 caméras supplémentaires place des Ecoles (Délibération n°3)
- V - Présentation des référents Gendarmerie de la Commune (dans l'attente de la confirmation des services de gendarmerie)
- VI - Questions diverses

### **I - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 02 décembre 2020**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 02 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité

### **II – Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable Exercice 2019 par le Syndicat des eaux des cantons d'Annonay et de Serrières. (Délibération n°1)**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable relatif à l'exercice 2019 et propose au Conseil Municipal de se prononcer sur ce rapport. Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que ce document a été approuvé par le Bureau syndical.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le rapport décrit ci-dessus.

### **III - Motion contre la fermeture de la maison du don du sang du bassin annonéen (Délibération n°2)**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une motion contre la fermeture de la maison du don du sang du bassin annonéen.

A l'automne 2020, les instances dirigeantes de l'Etablissement Français du Sang (ESF) ont annoncé cette fermeture pour le deuxième semestre 2021.

La maison du don du sang d'Annonay recueille chaque année de nombreux dons (3498 en 2019).

L'ESF envisage d'organiser des collectes une fois par mois dans une grande salle.

Cette nouvelle organisation va réduire le nombre de poches collectées. De plus, le confort des donneurs est moindre lors des collectes en salle et cela impactera sans aucun doute leur motivation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **S'OPPOSE** à la fermeture de la maison du don du sang du bassin annonéen.

- **CONDAMNE** cette désertification des services en milieu rural.

#### **IV - Projet vidéo protection, ajout de trois caméras place des Ecoles (Délibération n°3)**

Monsieur le Maire explique que conformément à la réglementation en vigueur une autorisation préfectorale est nécessaire pour l'installation de caméras de vidéo protection.

La demande de la Commune a été faite le 4 décembre 2020.

A la suite de la visite d'un technicien sur le terrain et dans un but d'optimiser les coûts, il est plus judicieux pour le site au niveau des écoles de modifier les lieux d'implantation et d'ajouter trois caméras supplémentaires.

Une demande modificative sera adressée aux services de la Préfecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **VALIDE** l'installation de trois caméras supplémentaires pour le site des écoles.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander cette modification et à signer les documents nécessaires.

Monsieur David JURDIC, demande « que vote-on ? on ne connaît pas le sujet présenté, pas de retour de l'audit, pas d'information vis-à-vis du compte rendu de la gendarmerie, quelle conclusion vis-à-vis de l'audit, combien de caméras à la base, quel périmètre a été identifié. Les élus de l'opposition sont d'accord pour valider le projet, mais aurait souhaité être informé.

Damien BAYLE répond qu'une réunion de présentation du projet et du retour de l'audit aura lieu prochainement. Ce changement relève d'un caractère technique car dans la première mouture les caméras ne pouvaient être placées à l'endroit indiqué dans l'audit. La gendarmerie nationale avait insisté sur le fait que de nombreuses informations ne devaient être présentées qu'une fois l'audit terminé. Ce dernier venant juste d'être terminé nous allons pouvoir vous le présenter.

David JURDIC demande quel est l'intérêt de voter ce jour cette délibération, les choses devraient être faites dans l'ordre, présentation et vote.

Damien BAYLE et Benjamin SERVE répondent qu'il y a un caractère d'urgence pour déposer le dossier de subvention en préfecture.

Christelle ETIENNE propose qu'il soit fait une présentation par les gendarmes au niveau des membres du conseil, afin que tout le monde ait la même information.

David JURDIC demande pourquoi et comment la gendarmerie a défini la position des caméras.

Damien BAYLE explique que la gendarmerie a défini les positions des caméras en fonction de zone stratégique : points d'entrée et de sortie de la commune, cœur du village, écoles, îlot de propreté....

Une réunion de présentation du projet sera proposée aux élus maintenant que l'audit est terminé.

Madame Viviane LASCOMBE demande si c'est un ajout ou un changement.

Damien BAYLE stipule qu'il s'agit d'un changement pour des questions techniques comme évoqué précédemment.

Madame Christelle ETIENNE explique qu'il est compliqué d'organiser une réunion publique avec la population dû à la crise sanitaire COVID. Nous réfléchissons aux différents supports de communications qui seront mis en place pour présenter ce projet aux Bonloculiens et leur permettre de nous faire part de leurs observations. Il s'agira d'une présentation simplifiée car certaines informations sont sensibles et confidentielles.

### **V - Questions diverses**

Lors d'un prochain conseil municipal, seront présentés les gendarmes référents sur la commune.

### **Dates des prochains conseils :**

Mercredi 24 février à 20h

Mercredi 31 mars à 20h

Mercredi 5 Mai à 20h

Mercredi 16 juin à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h29